

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du vendredi 11 octobre 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 03 octobre 2024

Présents : 11 *onze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER

Pour : 10

Présents : DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 2

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Attribution du marché de viabilité hivernale et estivale pour la commune d'Allanche - DE_106_2024

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°DE_074_2024, l'assemblée délibérante a autorisé le lancement d'un appel à candidature à marché public pour l'acquisition d'un véhicule de viabilité hivernale et estivale pour la commune d'Allanche.

Il rappelle également que la consultation, lancée une première fois en date du 27 juin 2024 au JAL La Montagne, a été déclarée infructueuse par la commission d'appel d'offre, du fait notamment de la réception d'une offre incomplète, la rendant *de facto* irrégulière, mais également nettement supérieure aux crédits budgétaires alloués pour cette acquisition par le conseil municipal, la rendant *in fine* inacceptable.

Monsieur le Maire précise que, par publication effectuée le 23 août 2024 sur le site achatpublic.com, un second appel d'offre a été plateforme dématérialisée susnommée.

Date de transmission de l'acte: 21/10/2024
Date de réception de l'AR: 21/10/2024

015-211500012-DE_106_2024-DE
A G E D I



La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie en date du 9 septembre 2024, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SARL Brun à Massiac, pour un montant de 65 000 € HT et 78 000 € TTC concernant la fourniture d'un tracteur d'occasion de marque Massey Fergusson.

Il s'agit désormais pour le conseil municipal de confirmer la décision de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider ladite attribution de marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la décision de la commission d'appel d'offres ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise SARL Brun de Massiac pour l'acquisition d'un tracteur agricole d'occasion Massey Fergusson ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout acte permettant la réalisation de ce dernier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 21 OCT. 2024

publié le : 21 OCT. 2024



Date de transmission de l'acte: 21/10/2024

Date de réception de l'AR: 21/10/2024

015-211500012-DE_106_2024-DE
A G E D I